MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Académie de Poitiers

COLLEGE LES SALIERES

Avenue de Philippsburg – 17410 SAINT- MARTIN - DE – RE

CAHIER DES CHARGES

****

****

*****

***

*

FOURNITURE DE MANUELS SCOLAIRES
RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

*

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :
8 AOUT 2017

*

Tél. 05.46.09.42.91 – Fax 05.46.09.35.76
Courrier électronique : ce.0171034g@ac-poitiers.fr

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Collège « Les Salières »
1 Avenue de Philippsburg
17410 SAINT MARTIN DE RE
Représenté par Madame Eliane LONGEVILLE, Principale
Madame Sylvie CAMPS, Adjointe Gestionnaire

2. TYPE DE PROCEDURE

Le présent marché sera conclu selon une procédure adaptée d'achat public conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Le présent marché est constitué d'un seul lot.

Montant prévisionnel de la dépense : 30 000 euros

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

La prestation comprend la fourniture et la livraison de manuels scolaires papiers.

Les manuels scolaires concernés sont listés en annexe.

Le candidat devra impérativement respecter les éditions, années d'édition et collections voulues par le collège.

Les manuels devront être livrés dans l'établissement et devront être conditionnés dans des cartons adéquats à la dimension des manuels.

Les quantités présentées sont estimatives et sont susceptibles de varier. Cette estimation est susceptible de varier de plus ou moins 10 %.

4. MODALITES D'EXECUTION

Le présent marché sera exécuté par l'émission de bons de commande. La confirmation de la commande devra être effectuée dans les 48 heures.

La livraison devra être conforme à la commande et devra s'effectuer aux jours d'ouverture du collège. Le marché se composera d'une commande principale de manuels scolaires à livrer impérativement à compter du 31 août 2017, dont le bon de commande aura été transmis au plus tard le 21 août 2017, et de possible commandes complémentaires.

Le titulaire du marché devra prendre contact avec le service intendance de l'établissement avant toute livraison.

La fourniture livrée sera accompagnée d'un bon de livraison indiquant notamment le nom du fournisseur, la date, la référence de la commande, la quantité livrée ainsi que les prix unitaires et totaux. Les frais supplémentaires de livraison ou de gestion doivent être indiqués.

Les vérifications quantitatives et qualitatives seront effectuées lors de la livraison par la personne responsable.

En cas de non-conformité, le titulaire devra régulariser la commande dans les plus brefs délais. Un suivi des livres manquants éventuels avec dates prévisionnelles de disponibilité devra être assuré et une reprise gratuite des manuels abîmés ou commandés par erreur.

5. DUREE DU MARCHE

Le présent marché sera conclu pour une durée d'une année à compter du jour de la notification du marché au titulaire.

6. VARIANTES

Les variantes au présent cahier des charges ne sont pas acceptées.

7. CRITERES DE CHOIX ET LEURS PONDERATIONS

Le présent marché sera attribué à l'entreprise ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix 80 %
- Services associés à la prestation 20 % (respect délais et livraison, conditions de reprise et de retour)

Compte tenu de la réglementation régissant le prix du livre, le critère du prix sera notamment apprécié en fonction du pourcentage de réduction accordé.

8. MODALITES FINANCIERES

Le paiement sera fait après remise d'une facture en un original, portant outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Fourniture livrée exactement définie
- Référence à la remise appliquée
- Montant hors TVA de la fourniture livrée
- Taux et montant de la TVA
- Montant total TVA incluse
- Date de la facturation
- Coordonnées bancaires

Le délai global de paiement du marché est de 30 jours à compter de la réception de la ou des factures, sous réserve que la prestation soit faite.

Le virement interviendra sur le compte du titulaire indiqué sur l'acte d'engagement et rappelé sur la ou les factures.

Le dépassement du délai global de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux des intérêts moratoires est celui fixé à l'article 8 du décret 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. Lorsque le dépassement du délai n'est dû ni à la personne publique, ni au comptable public, aucun intérêt moratoire n'est dû.

9. DEPOT DE LA PROPOSITION

La proposition devra être transmise au service intendance du collège uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante : ce.0171034g@ac-poitiers.fr

La proposition devra parvenir au collège au plus tard le 8 août 2017 à 12 heures.

Toute offre présentée après ce délai sera rejetée.

Le candidat devra impérativement retourner le bordereau des prix unitaires annexé au présent document. Ce document vaut acte d'engagement. Les prix mentionnés seront ceux applicables au cours du marché.

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leurs offres.

10. SOUS TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas acceptée.

11. RESILIATION

En cas de manquement aux clauses contractuelles, le pouvoir adjudicateur pourra résilier de plein droit le marché, sans indemnité et après en avoir informé le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Document établi le 18 juillet 2017, à SAINT MARTIN DE RE

La Principale :

COLLEGE LES SALIERES 17410 ST MARTIN DE RE La Principale

E. LONGEVILLE

Tél. 05.46.09.42.91 – Fax 05.46.09.35.76
Courrier électronique : ce.0171034g@ac-poitiers.fr